

1. Annoncer et gérer le diagnostic

FOR 204

Présentation

D'après des études, le diagnostic de pathologie démentielle est communiqué au patient dans seulement 40% des cas par le médecin spécialiste. Les proches des personnes atteintes de démence se posent dès lors très souvent la question de l'importance ou de l'utilité de l'annonce du diagnostic. Doivent-ils le dire à la personne malade ? Que dit la loi ? Cette formation a pour objectif de réfléchir sur ce type de questions.

Participants

- Cette formation s'adresse aux proches d'une personne atteinte de démence (maximum deux personnes de la même famille).
- Nombre de participants : Minimum 8 - Maximum 15.

Objectifs

- Déterminer le moment approprié pour l'orientation du proche vers une consultation avec un spécialiste.
- Repérer les critères en faveur ou non de l'annonce du diagnostic (avantages et inconvénients).
- Gérer l'annonce du diagnostic dans le temps.

Programme

- **Informations générales :**
 - Fréquence de la maladie, causes, facteurs de risques.
 - Impacts de la démence.
 - Diagnostic.
 - Evolution de la maladie.
 - Possibilités thérapeutiques.

- **Etat des lieux :**

- La communication du diagnostic de pathologie démentielle aujourd'hui.
- Quand et pourquoi communiquer le diagnostic ?
- Comment gérer cette connaissance du diagnostic dans le temps.
- Que nous dit la loi relative au droit du patient ?

Méthodologie

- Alternance de théorie et d'échanges en groupe.

Durée

- 4 heures réparties sur 2 séances de 2 heures.

Frais d'inscription

- 60€ pour le cycle complet par personne.
-